



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-033

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2024

Sommaire

84_Rectorat_Rectorat de l'académie de Grenoble /

84-2024-01-05-00004 - Arrêté rectoral n° DECPOLECONCOURS/XIII/24/3 du
5 janvier 2024. (2 pages)

Page 3



DEC POLE CONCOURS

Réf N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/3

Affaire suivie par : Cathy Provenzano

Tél : 04 76 74 72 56

Mél : cathy.provenzano@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DECPOLECONCOURS/XIII/24/3 du 5 janvier 2024

- Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985, modifié et relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou des professeurs des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatifs aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2015-883 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de maître formateur et de conseiller pédagogique dans le premier degré ;
- vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu la circulaire n°2021 du 19 mai 2021 NOR : MENE2115553C relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) ;
- vu la circulaire rectorale n°2023-226/DEC3/VB du 24 avril 2023 relative à l'organisation du CAFIPEMF pour la session 2023-2024 ;
- vu l'arrêté rectoral n°DEC3/XIII/23/182 du 24 avril 2023 portant ouverture de la session 2023-2024 du CAFIPEMF.

Article 1 : le jury du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) organisé dans l'académie de Grenoble en 2024, est constitué comme suit :

M. Pascal CLEMENT	IA-DASEN de la Drôme	Président de jury
M. Alexis CHARRÉ	A-DASEN en charge du 1er degré, DSDEN de la Drôme	Vice-président de jury
M. Vincent HERNU	Conseiller technique 1 ^{er} degré auprès de Mme la rectrice	Membre
M. Jean-Christophe LARBAUD	Directeur de l'EAFC	Membre
M. Abdelhamid CHAACHOUA	Directeur de l'INSPE	Membre
Mme Cinzia CARLUCCI	Doyenne du collège des IA-IPR	Membre
M. Mohammed MARZOUK	A-DASEN en charge du 1er degré, DSDEN de l'Isère	Membre

M. Cédric JESIONOWSKI	A-DASEN en charge du 1er degré, DSDEN de l'Ardèche	Suppléant
Mme Marianne POUJOL	A-DASEN en charge du 1er degré, DSDEN de la Savoie	Suppléante
Mme Fabienne VERNET	A-DASEN en charge du 1er degré, DSDEN de la Haute-Savoie	Suppléante
Mme Nathalie ARRAMBOURG	IEN élémentaire, DSDEN de la Haute-Savoie	Suppléante
Mme Carole JANIN	PEMF, école élémentaire d'application les Chardonnerets à l'Isle-d'Abeau	Suppléante
Mme Béatrice DUCHEMIN	Directrice adjointe de l'EAFC	Suppléante

Article 2 : le jury des épreuves d'admission se réunira le mardi 7 mai 2024.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel